

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 23/09/2026**

**Date de la convocation :
18/09/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	20
Nombre de pouvoirs	03
Nombre de suffrages exprimés	23
Vote : POUR	23
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 20 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, M. Mathieu BOUHET, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, M. Christophe DUMERGUE, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3 conseillers municipaux

M. David URBAN a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
M. Franck SOULAN a donné procuration à M. Joackim ROUX ;
Mme Mélanie ROULLAND a donné procuration à M. Mathieu DESCLAUX.

Mme Juline LEFEBVRE a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-23-93 – FINANCES LOCALES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE – EXERCICE 2026

Rapporteur : M. le Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Commune de Sainte-Hélène peut bénéficier d'un fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes Médullienne, conformément à la délibération communautaire n° 44-06-18 du 26 juin 2018.

Ce fonds de concours, d'un montant forfaitaire de 10 000 €, est destiné à soutenir les projets portés par les communes membres, sous réserve que le coût du projet soit au minimum équivalent au double de cette dotation et qu'un dossier complet soit transmis à la Communauté de Communes Médullienne.

Dans ce cadre, la Commune souhaite procéder à l'acquisition de matériels destinés aux services techniques municipaux afin d'améliorer les conditions de manutention et de stockage des équipements et matériels communaux.

L'opération comprend :

- L'acquisition d'un chariot élévateur, pour un montant prévisionnel de 18 000 € HT ;
- L'acquisition de racks de stockage, pour un montant prévisionnel de 2 000 € HT.

Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de la Communauté de Communes Médullienne l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026 pour participer au financement de cette opération.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5214-16 ;

VU la délibération n° 44-06-18 du 26 juin 2018 de la Communauté de Communes Médullienne portant création d'un fonds de concours en faveur des communes membres ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite acquérir un chariot élévateur et des racks de stockage destinés aux services techniques municipaux ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 20 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que cette opération répond aux conditions permettant de solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes Médullienne ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition d'un chariot élévateur et de racks de stockage pour un montant total prévisionnel de 20 000 € HT ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Financement	Montant
Fonds de concours – Communauté de Communes Médullienne	10 000 €
Autofinancement – Commune de Sainte-Hélène	10 000 €
TOTAL	20 000 € HT

- **DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de Communes Médullienne l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026 pour participer au financement de l'acquisition d'un chariot élévateur et de racks de stockage ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de fonds de concours au titre de l'année 2026.

Le 23/09/2026,

La secrétaire de séance,
Juline LEFEBVRE



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 033-213304173-20260923-DEL_2026_93-DE